



Ville du Luc en Provence

CONSEIL MUNICIPAL 24 FEVRIER 2022

L'ordre du jour est le suivant :

A-PREAMBULE

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du conseil municipal du **03 février** 2022
- Lecture des décisions du Maire prises conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales

B- URBANISME / FONCIER

POINT N°1 Autorisation de signature de la convention de collecte des dépôts sauvages avec la communauté de communes cœur du Var.

POINT N°2 Mise en œuvre des procédures administratives de sanctions décrites dans l'article L541-3 du code de l'environnement : définition des grilles tarifaires des sanctions et amendes administratives.

POINT N°3 Prescription de la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

POINT N°4 Coupes de bois en forêt communale

C- SERVICES TECHNIQUES

POINT N°5 Adoption d'un fonds de concours au profit du syndicat mixte de l'énergie des communes du Var pour la réalisation de travaux d'effacement réseau BT, EP réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage pour le chemin de Vaulongue – Phase 2A

D- FINANCES

POINT N°6 DOB-Présentation du rapport d'orientations budgétaires 2022

Monsieur le Maire ouvre la séance à **18h30**.

Convocation et note de synthèse envoyée le **date** du 17 février 2022

Il est fait l'appel des présents.

Monsieur le maire ouvre la séance à 18 heures 30.

Il est fait l'appel des présents.

PRESENTS : (28) Dominique LAIN - Elisabeth MARIOTTINI - Jean-Michel DRAGONE – Sandrine ROGER– Pierre BEDRANE - Loïc POTHONIER - Nathalie NIVIERE - Jean-Louis ALBERTI - Catherine BARRIERE – Thierry HERMIER - Philippe ICKE - Henri OBADIA - Marie-José ZANETTI - Richard CARCENAC - Frédéric BARRIERE - Corinne LECHAT- - Sylvie SIMONDI - Frédéric BLANC - Grégory MIGNEREY - Guillaume BEAUGEY - Camille LORENZO – Pierre LEFEVRE - Martine WAGNER - Geoffrey DAVID – Angéline PANIZZI - Jacques QUEIRARD - Mireille GENDROT - Jean-Luc LOUISE

PROCURATIONS : (5)

Véronique BOULANGER donne procuration à Dominique LAIN

Marguerite BORSU donne procuration Jean-Michel DRAGONE

Caterina DE CORO donne procuration à Sandrine ROGER

Angélique VANBATTEN donne procuration à Elisabeth MARIOTTINI

Hanane BEN YAJOU donne procuration à Camille LORENZO

ABSENT : (0)

Le quorum est atteint.

Monsieur Loïc POTHONIER a été élu **SECRETAIRE à l'UNANIMITE**

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE

(Enregistrement tenu à disposition du Cabinet de monsieur le maire et consultable sur place)

Délibération N°	Intitulé	Approuvé	Vote
	Désignation du secrétaire de séance - Monsieur Loïc POTHONIER	OUI	UNANIMITE
	Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 03 février 2022, cependant Madame GENDROT précise que sur la délibération n°22/07 il fallait écrire : « compte tenu de sa situation personnelle, Madame Mireille GENDROT ne souhaite pas prendre part au vote. » Procès-verbal adopté sans débat	OUI	UNANIMITE
	En préambule : Monsieur le maire salue l'assemblée et les internautes et rappelle que notre ville du Luc en Provence maintient		

	<p>sa quatrième @ et que la diffusion en ligne du conseil fait partie des critères d'attribution.</p> <p>Il informe que L'ars demande la fermeture la crèche « la ribambelle » pour sept jours pour cause COVID.</p> <p>Monsieur le maire partage une pensée pour le peuple Ukrainien qui vit des heures difficiles. :</p>		
	<p>Décisions du maire :</p> <p>Monsieur le maire nous annonce que quatre décisions concernent essentiellement les mises à disposition pour les associations des lieux appartenant à la commune, et deux demandes de représentations de la commune pour des situations conflictuelles entre la commune et des habitants.</p>	OUI	UNANIMITE
22/08	<p>Point n°1 – Autorisation de signature de la convention de collecte des dépôts sauvages avec la communauté de communes cœur du Var.</p> <p>Monsieur Thierry HERMIER, membre de la commission « déchets » de la communauté de communes prend la parole :</p> <p>La communauté de commune Cœur du Var exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers depuis le 1^{er} janvier 2004.</p> <p>Sans l'avoir formalisé, Cœur du Var collecte pour le compte de ses communes membres, les dépôts sauvages au pied des points collectifs, des points d'apport volontaire ou des composteurs partagés.</p> <p>Il apparaît nécessaire aujourd'hui de formaliser ces interventions au travers d'une convention qui précise les limites du service, les engagements de chacune des parties et les protocoles d'intervention.</p> <p>Délibération adoptée sans débat</p>	OUI	UNANIMITE
22/09	<p>Point n°2 – Mise en œuvre des procédures administratives de sanctions décrites dans l'article L541-3 du code de l'environnement : définition des grilles tarifaires des sanctions et amendes administratives.</p> <p>Monsieur Jean-Michel DRAGONE vice-président de l'intercommunalité présente le point n°2 et expose que par la délibération 21/99 du 9 décembre 2021 le conseil municipal a acté la mise en œuvre des procédures administratives de sanctions décrites dans l'article L541-3 du code de l'environnement et défini les montants des astreintes administratives journalières relatives pour chaque type d'infraction.</p> <p>L'article L541-3 du code de l'environnement permet également de mettre en œuvre :</p> <p>*Une sanction administrative dont le montant ne peut excéder 15 000 €</p> <p>*Une amende administrative, dans le cas d'une mise en demeure infructueuse, dont le montant ne peut excéder 150 000 €</p>	OUI	UNANIMITE

	<p>Un travail partenarial a été réalisé entre les communes et la communauté de communes Cœur du Var afin d'harmoniser les modalités de répression dans le cas des dépôts sauvage de déchets. Cette harmonisation est importante car elle permet d'éviter "le tourisme des déchets" au sein de la communauté de communes.</p> <p>Les grilles tarifaires des sanctions et amendes administratives déclinées dans le projet de délibération sont celles adoptées par les différentes communes de la communauté de communes. Monsieur le maire nous précise que les 10 autres communes ont déjà voté cette délibération</p> <p>Délibération adoptée sans débat</p>		
<p>22/10</p>	<p>Point n°3 - Prescription de la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).</p> <p>Madame Angélique VANBATTEN rejoint le conseil à 18h52 et prendra part aux prochains votes</p> <p>Monsieur Dominique LAIN présente le projet :</p> <p>L'implantation du lycée sur la commune du Luc en Provence engendre de nouveaux enjeux structurants qui doivent être traités par une procédure dédiée : la crise sanitaire a engendré un retard important dans la révision générale du PLU et le calendrier de déploiement du lycée ne coïncide pas avec celui de la révision générale.</p> <p>Au regard de sa situation stratégique en continuité des zones urbaines du village ancien et des zones nouvellement urbanisées, le site privilégié pour l'implantation du lycée se situe dans la zone 3AU. La commune y est propriétaire de 2.2ha et un partenariat formalisé par une convention avec l'EPF PACA a été mis en place afin de maîtriser le foncier de la zone 3AU. Cette convention formalise également l'objectif de réalisation du lycée et d'une opération d'aménagement plus globale d'un écoquartier comprenant 400 logements environ, dont 30% de logements sociaux ainsi que les services et activités liés. Une OAP sera mise en place afin d'assurer un urbanisme de projet pour atteindre les objectifs fixés.</p> <p>L'ouverture à l'urbanisation de la zone 3AU répond au PADD du PLU et est compatible avec le SCoT cœur du VAR notamment aux motifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> *Nécessité d'ouvrir la zone et d'avoir une approche globale (lycée, habitat, activités de proximités) : l'implantation du lycée va générer des nouveaux besoins en logements auxquels le potentiel de densification existant dans les zones urbaines ne peut répondre, *Assurer la production de logement pour plusieurs années répondant aux objectifs du SCoT : consommation d'espace moindre que les objectifs du SCoT par rapport au nombre de logement, *Création d'une greffe urbaine entre des zones urbanisées limitant les déplacements, *Développement et diversification des services à la population en favorisant la mixité fonctionnelle, *Développement des modes de déplacements actifs (marche, cycle) dans la zone et possibilité de relier les quartiers, 	<p>OUI</p>	<p>A LA MAJORITE 26 POUR 7 ABSTENTIONS</p>

	<p>*Réaliser un aménagement de qualité (espaces verts, gestion intégrée des eaux pluviales) assuré notamment par la maîtrise foncière du site</p> <p>La procédure adaptée pour ouvrir cette zone à l'urbanisation est la modification de droit commun (zone AU de moins de 9 ans, augmentation des droits à construire de plus de 20% et compatibilité avec le PADD confirmé par avocat) et au regard des évolutions envisagées, les modalités de concertation suivantes proposées :</p> <p>*Publications d'articles, mise à disposition d'un registre, information permanente de l'état d'avancement de la procédure,</p> <p>*Organisation d'une réunion publique.</p> <p>Monsieur Geoffrey DAVID rappelle qu'en juin dernier lors de la signature de la convention entre la commune et l'EPF son équipe et lui-même s'étaient positionnés contre le projet des 400 logements en rappelant que déjà à cette époque il y avait le projet de Brigues et un nombre inconnu de logements.</p> <p>De plus il rappelle que si le projet ne devait pas voir le jour, la commune devrait s'acquitter du rachat auprès de l'EPF.</p> <p>Concernant cette délibération, l'opposition s'abstient au vu du nombre important de logements dans le projet, plus les logements prévus au quartier de Brigues et les logements pouvant voir le jour par des promoteurs privés dépassant très largement le scot. Donc une urbanisation trop forcée.</p>		
22/11	<p>Point n°4– Coupes de bois en forêt communale.</p> <p>Monsieur Guillaume BEAUGEY prend la parole :</p> <p>Exploitation et mobilisation des bois incendiés en août 2021</p> <p>Pour faire suite aux incendies d'août 2021, un travail partenarial a été engagé avec l'ONF afin de permettre la mobilisation des bois incendiés qui ont été impactés.</p> <p>Il s'agit au travers de cette délibération de :</p> <p>*Procéder à l'exploitation et la mobilisation des bois incendiés en août,</p> <p>*Demander à l'Office national des forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes correspondantes présentées ci-après</p> <p>*Valider la destination des coupes et leur mode de commercialisation proposés par l'ONF.</p> <p>Monsieur le maire remercie le syndicat du massif des Maures et sa présidente pour la mise en place du marché ayant permis de présenter cette délibération.</p> <p>Délibération adoptée sans débat</p>	OUI	UNANIMITE
22/12	<p>Point n°5– Adoption d'un fond de concours au profit du syndicat mixte de l'énergie des communes du Var pour la réalisation de travaux d'effacement réseau BT, EP réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage pour le boulevard Chavaroche – phase 2A.</p> <p>Présentation par Monsieur Philippe ICKE qui explique que les travaux consistent à supprimer :</p> <p>8 poteaux d'électricité béton</p> <p>11 poteaux d'électricité bois</p> <p>11 poteaux ORANGE bois</p>	OUI	UNANIMITE

	<p>Et un passage en souterrain de 500ml de câbles. Seront utilisées des lanternes à LED avec une gradation de 50% entre 23h00 et 05h00 afin de protéger la faune et la flore des nuisances lumineuses et aussi dans le but de limiter les consommations énergétiques. Le fonds de concours de l'opération s'élève à 114 375€.</p> <p>Monsieur Philippe ICKE ne participe pas au vote pour des raisons professionnelles.</p>		
<p>22/13</p>	<p>Point n°6 DOB-Présentation du rapport d'orientations budgétaires.</p> <p>Monsieur le maire prend la parole</p> <p>Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est la première étape de la procédure budgétaire, préalable de l'adoption du budget primitif dans les collectivités de 3 500 habitants et plus. La tenue de ce débat doit se dérouler dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.</p> <p>Ce débat s'appuie sur un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) dont le contenu est précisément défini par la réglementation.</p> <p>Ainsi ce rapport doit comporter :</p> <p>Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement,</p> <p>Les engagements prévisionnels envisagés ainsi que les informations sur la structure et la gestion de l'encours de la dette. Le ROB permet aux élus d'avoir une vision globale de l'environnement financier de la commune. Il analyse différents indicateurs, à savoir les recettes et dépense de fonctionnement et d'investissement. Il analyse aussi la CAF, c'est-à-dire notre capacité à financer nos investissements par rapport au résultat de l'année écoulée.</p> <p>Enfin, il présente les budgets annexes. On y trouvera rattachées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre. Des éléments complémentaires sont produits pour les communes de plus de 10 000 habitants, à savoir la structure des effectifs, les dépenses de personnel (rémunérations, traitements indiciaires, régimes indemnitaires, bonifications indiciaires, heures supplémentaires rémunérées et avantages en nature). La durée effective du travail est précisée.</p> <p>La loi de Programmation des Finances Publiques de 2018 ajoute la nécessité de transmettre l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur</p> <p>Il est pris acte du débat d'orientations budgétaires par une délibération spécifique (un vote) de l'assemblée délibérante conformément à l'article L.2312-1 du CGCT.</p> <p>Cette délibération fait l'objet d'un vote du DOB sur la base du ROB et fait apparaître la répartition des voix.</p> <p>La transmission du rapport sur lequel se fonde le débat d'orientations budgétaires est faite au préfet, à l'EPCI de rattachement et mise à disposition du public, dans les 15 jours suivant son examen en conseil municipal.</p> <p>Il est à noter que dans un contexte sanitaire compliqué et des directives qui évoluaient en permanence, malgré des finances</p>	<p>OUI</p>	<p>UNANIMITE</p>

	<p>locales qui ont mieux résisté que prévu, de manière généralisée, les investissements ont diminué en 2020, très certainement pour des raisons liées aux élections communales. Cependant le PIB, soit notre richesse nationale a progressé de 6 points en 2021 par rapport à l'année précédente et l'emploi est inférieur au niveau d'avant crise.</p> <p>Ce qui est à craindre est l'inflation qui risque de galoper dans les prochains mois. Pour les collectivités territoriales, il est fait un focus sur la disparition de la Taxe d'Habitation dans le Projet de Loi de Finances avec un effet qui glisse vers la Taxe foncière avec un mécanisme de compensation.</p> <p>Parmi les concours financiers, nous relèverons celui de Petites Villes de Demain, dans laquelle notre commune s'est inscrite et pour lequel un budget de 2,8 milliards est réservé.</p> <p>Le concours principal reste la DGF avec un montant maintenu en 2022 à 18,3 milliards. Enfin soyons assuré que nous connaissons un tour de vis dans les dépenses publiques pour absorber le « quoi qu'il en coûte » de la période COVID. Le plan de relance est un fond doté de 100 Milliards d'euros. Il est fléché vers les particuliers, les entreprises et les collectivités. Si les 3 piliers de ce fond sont la transition écologique, la compétitivité des entreprises et la cohésion sociale, notons qu'il permet aussi la rénovation des bâtiments, qu'il soutient aussi l'agriculture, que le secteur culturel peut aussi obtenir des aides et qu'un grand plan numérique figure parmi les aides mobilisables. Puis il aborde le Budget principal de la commune et les 3 budgets annexes, à savoir l'eau, l'assainissement et le cinéma. Comme indiqué l'année dernière, l'état du patrimoine oblige la municipalité à engager des travaux importants pour remettre à niveau une partie de son parc immobilier. Aujourd'hui l'aléa de ce parc va de mauvais état à péril (voire péril imminent !)</p> <p>Dès cette année, l'Ecole Jean JAURES verra des travaux importants engagés. Cela n'a pas pu se faire l'année dernière suite aux nombreuses études nécessaires sur la réhabilitation de cette école. Cet été, par exemple, nous conforterons le plancher du 1^e étage pour répondre aux normes d'accueil des classes et nous déconstruirons et reconstruirons les 2 escaliers. Si du retard devait être pris sur le 2^e escalier, ces travaux se poursuivront aux vacances suivantes. A la rentrée prochaine, cette classe sera parfaitement réhabilitée.</p> <p>Monsieur Jean-Louis ALBERTI prend la parole pour nous parler des recettes de fonctionnement : « on constate une baisse du niveau des RRF depuis 2018, avec une stabilisation en 2021 avec un niveau inférieur au montant de 2016</p> <p>D'où une nécessité de gérer au mieux nos dépenses de fonctionnement avec un chapitre RH très compliqué à gérer. La réforme de l'Etat ne nous facilite pas la tâche comme nous le verrons par la suite. » Sur les Recettes Réelles de Fonctionnement mis en graphique, on constate effectivement une légère augmentation de recettes par rapport à l'année dernière. Rappelons qu'aucun emprunt n'a été réalisé, ce qui explique la différence avec certaines années antérieures.</p> <p>Monsieur Geoffrey DAVID intervient en faisant remarquer que la comparaison est faite sur la période 2016/2020 ce qui donne une impression de comparaison avec le mandat présidentiel et il soumet qu'il aurait été plus opportun de prendre comme période 2017/2021. Monsieur le maire répond qu'il fait une analyse sur 5 ans.</p>		
--	---	--	--

	<p>Monsieur ALBERTI reprend avec les dépenses de fonctionnement : Même niveau qu'en 2016 ; Ceci est dû à la RH qui pèse bien sur les finances de la commune pour plus de 60 % ! Ce à quoi nous avons plus de 23% de charges de fonctionnement ce qui comprend l'énergie, l'entretien des bâtiments et de nos espaces... Sans compter les dépenses liées au COVID qui ont encore pesées sur nos finances cette année.</p> <p>Ces 3 postes représentent donc près 90% du budget de fonctionnement !</p> <p>Ceci nous oblige à avoir une politique volontariste de restriction budgétaire et de faire la chasse au gaspi pour une bonne gestion des deniers publics et pour limiter le poids de la dette sur notre commune. Monsieur Pierre LEFEVRE prend la parole et s'interroge sur l'augmentation des <u>subventions versées</u> entre 2020 et 2021 (+13%) et sur <u>Autres charges de gestion courantes</u> +40% entre 2019 et 2021 et notamment sur les lignes budgétaires 652 et 653. Monsieur le maire lui explique que concernant les subventions versées la différence s'explique par la subvention versée au CCAS dans sa totalité en 2021 alors que partiellement en 2020.</p> <p>Monsieur Jean-Louis ALBERTI nous parle des recettes d'investissement qui ont légèrement augmenté en 2021 de 2,69% alors qu'elles avaient fortement diminué en 2020. Cette augmentation est due en partie à notre politique volontariste de recherche de subventions. Ceci se verra dans les années à venir. Ces recettes sont réalisées sans emprunt comme cela a pu se produire dans les années précédentes.</p> <p>+ d'emprunt = + de recettes</p> <p>Conséquences : des emprunts à rembourser et donc + de charges. En ce qui concerne les dépenses d'investissement elles ont augmenté de près de 40% en 2021. Pour rappel, 4 M€ avaient été présentés au Budget de l'année dernière. 3,5 M€ ont été réalisés, ce qui porte le taux de réalisation de notre précédent budget à près de 90 % !</p> <p>Monsieur le maire donne des explications concernant ces dépenses :</p> <p>Travaux et voirie : 35 % (réseau, enrobé, trottoirs, électricité, rénovation bâtiment, démolition Rue de la république...) Près de 1,25 M€</p> <p>Foncier : 14 % (urbanisme, PLU, acquisition de terrain...) plus de 500 k€</p> <p>Sécurité (matériel DAB, travaux PM, acquisition matériel et véhicule PM, développement caméras...) près de 450 k€</p> <p>Mobilier, informatique et matériel (postes informatique, mobilier pour les élections, matériel pour les services, éclairages de Noël...) pour près de 300 k€</p> <p>Ecoles et crèches (travaux, acquisition matériel, CLAS...) près de 150 k€</p> <p>Parcs et jardins (achat de plantes et arbres, matériel espaces verts) pour 25 k€</p> <p>Ceci reste des regroupements de poste sur une clôture en cours.</p> <p>Monsieur Jean-Louis ALBERTI nous explique le comparatif 2021/2020 :</p> <p>Le potentiel financier représente la richesse des habitants de notre commune. Comme vous pouvez le constater, ce potentiel financier reste faible et en dessous des villes de notre strate.</p> <p>Ceci nous oblige à réfléchir différemment pour attirer de</p>		
--	--	--	--

	<p>nouveaux profils sur notre commune. En comparaison de l'année dernière, tous les indicateurs ont favorablement évolué avec une réduction de 2% des dépenses de personnel, une diminution de plus de 100€ par habitant, des dépenses d'équipement qui évolue favorablement de près de 130€ par rapport à 2021... Les Recettes réelles restent stables, bien que légèrement plus faibles que l'année dernière.</p> <p>Rappel 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - % de personnel : 63 % - Dépenses réelles de fonctionnement : 989 € - Dépense équipement / habitant : 104 € - Dette / hab : 548 € - RRF / h : 1.193 € <p>Comme vous le savez la Taxe d'habitation a disparu. (En 2021 15,49% part départementale et 21,67% part communale, soit un taux de TFB de 37,16% pour 2022) le taux a augmenté mais ce que l'on paie en impôt est resté stable et le Département ne reçoit plus cette taxe. Hormis ce taux, les montants restent identiques à ceux de l'année dernière.</p> <p>Monsieur Geoffrey DAVID pose la question à savoir si la suppression de la taxe d'habitation ne représente pas un manque à gagner et souhaiterait voir les chiffres.</p> <p>Sans transition Monsieur Jean-Louis ALBERTI que l'attribution de compensation reste stable (identique) et que les taux d'imposition n'ont pas évolué cette année.</p> <p>Si les taux restent inchangés, cela ne signifie pas que le montant reste inchangé pour nos administrés. En effet, le taux de la part communale ne varie pas. Ce qui peut varier, c'est l'assiette ou le taux intercommunal. Mais ceci ne dépend pas de la décision de la Mairie. Pour conclure avec les éléments financiers</p> <p>Monsieur Jean-Louis ALBERTI nous rappelle que malgré le niveau élevé d'investissement que nous avons abordé plus haut, la commune n'a pas eu recours à l'emprunt.</p> <p>La CAF est tout simplement le ratio qui permet à notre commune de justifier de sa capacité d'emprunt.</p> <p>Plus notre CAF nette est élevée, plus nous avons la capacité d'emprunter.</p> <p>C'est donc un indicateur important pour une commune qui a des projets d'investissement.</p> <p>La capacité d'autofinancement est un indicateur qui apprécie la capacité d'une commune à financer une partie de ses investissements.</p> <p>Sans recours à l'emprunt et sans augmentation de la fiscalité, dans un contexte de crise sanitaire exceptionnel, notre commune voit s'apprécier sa CAF alors qu'en 2020, la Trésorerie avait noté sa fragilité importante.</p> <p>Chaque année on se désendette et on se reconstitue une capacité d'emprunt pour financer éventuellement nos investissements futurs.</p> <p>La parole est donnée à Monsieur Jean-Michel DRAGONE pour nous parler du « capital humain » zoom sur les ressources humaines avec une politique de gestion des compétences, la mobilité fonctionnelle et l'investissement de nouveaux locaux.</p>		
--	--	--	--

	<p>Le constat est fait sur la diminution du personnel en 2021 par rapport à 2020 et qui diminuera encore en 2022 par 7 départs retraite et mutation par forcément remplacés. Cependant 4 embauches sont prévues pour des emplois non pourvus.</p> <p>Madame Martine WAGNER souhaite savoir dans quel service et à quel grade, monsieur le maire lui répond : école-culture et propreté.</p> <p>Monsieur Jean-Michel DRAGONE nous indique quelques chiffres en matière d'absence : l'année 2021 a été une nouvelle fois marquée par le COVID, ce qui explique le volume d'absence maladie du au contexte sanitaire. Si nous avons souligné le nombre de jours d'accident du travail, c'est tout simplement par ce que nous souhaitons réduire ce taux dans les années à venir C'est l'un de nos axes de travail.</p> <p>En maladie ordinaire, 3.270 jours d'absence maladie, une fois ramené en ETP, cela représente 15 personnes. Cela signifie que sur l'année 2021, 15 personnes ont été absentes toute l'année !</p> <p><u>Le jour de carence</u> reste suspendu confortant l'augmentation de la masse salariale. Cet effet est décuplé par le nombre de jours d'absences pour maladie ordinaire qui reste très élevé en 2021 et risque, du fait de la recrudescence de la pandémie en ce début d'année, être au moins aussi élevé en 2022.</p> <p>COVID</p> <p>Du fait du nombres d'absences, les agents ont été appelés plus fréquemment à réaliser des remplacements et des interventions d'astreintes.</p> <p><u>Bas salaires</u></p> <p>Pour ne pas pénaliser les plus bas salaires du fait de l'inflation importante en France en 2021, le gouvernement à revaloriser le SMIC - 2 revalorisations successives (oct. 21 et Juil. 22), ce qui se traduit par une augmentation des agents de catégorie C.</p> <p>Prime inflation de 100 € pour tous les personnels avec un salaire < 2.000 € net</p> <p><u>Revalorisation salaires catégories C</u></p> <p>Bonification de la grille avec revalorisation des indices des agents</p> <p>Bonification d'1 année d'ancienneté pour tous les titulaires</p> <p><u>Prime de précarité des contractuels</u></p> <p>Comme dans le secteur privé, les agents bénéficiant de contrats courts, à savoir des CDD d'une durée inférieure ou égale à un an, touchent, depuis l'année dernière, une prime de précarité équivalente à 10 % de leur salaire brut.</p>		
--	---	--	--

	<p>Monsieur Jean-Louis ALBERTI reprend la parole pour nous parler de la masse salariale :</p> <p>Comparaison BP 2020 / BP 2021 / BP 2022</p> <p>On fournit des efforts pour maîtriser notre masse salariale mais le gouvernement en cette année électorale fait évoluer massivement les salaires dans les collectivités.</p> <p>L'indice GVT (glissement vieillesse technicité) permet de calculer l'évolution de la masse salariale d'une collectivité.</p> <p>Si une collectivité n'a aucune embauche et aucun départ, elle augmente naturellement entre 3,4 % et 3,5%.</p> <p>Compte tenu du contexte réglementaire de l'année 2021, il aurait donc dû augmenter de 6%.</p> <p>Avec les actions entreprises, nous maîtrisons la masse salariale, ce qui explique le taux de 2,2%. Les premiers effets de notre politique en matière de ressources humaines devraient se faire ressentir en 2023.</p> <p>La mise en place d'un nouvel organigramme avec mutualisation de certaines fonctions, et le non-remplacement systématique des agents quittant la collectivité sont des facteurs qui doivent concourir à l'amélioration de nos résultats.</p> <p>Comme nous le verrons par la suite, les dispositions réglementaires et l'évolution des carrières aura de nouveau un impact sur la masse salariale qui devra être contenu pour permettre de supporter les autres charges.</p> <p>Monsieur Geoffrey DAVID fait remarquer une forte hausse au chapitre 013 et se fait confirmer que cette somme est le fruit des remboursements des contrats aidés. Les premiers effets de notre politique en matière de ressources humaines devraient se faire ressentir en 2023.</p> <p>Le passage aux 1607 heures cette année 2022 au lieu de 1550 h/ en moyenne (Soit l'équivalent de 9 ETP)</p> <p>Passage obligatoire par la Loi au 1/1/22</p> <p>On fera une délibération sur les 1607h d'ici la fin de l'été</p> <p>Monsieur Dominique LAIN fait un bilan du centre de vaccination Financement intégral de la commune. Aucune subvention reçue de l'Etat jusqu'à présent.</p> <p>Près de 30.000 injections ont été réalisées sur notre centre de vaccination qui a ouvert ses portes le 3 février 2021.</p> <p>Près de 40% de ces injections ont été administrées à des lucois, et autant pour le reste de la CCCV. Cette initiative que nous avons prise fait rayonner le Luc sur l'ensemble de la CCCV et nous permet de justifier de notre place de ville-centre sur le territoire. Monsieur Dominique LAIN expose l'orientation de ses dépenses d'investissement et Monsieur Geoffrey DAVID regrette une présentation trop légère des projets d'investissement sur les projets d'embellissement de la ville et la rénovation de voirie, connaitre les grands axes pour pouvoir faire des contre-propositions et mettre « leur pierre à l'édifice », il déplore aussi le fait de ne pas avoir parler de la sécurité. Projets de dépenses de fonctionnement : parmi ces projets un débat s'engage avec monsieur Geoffrey DAVID qui rectifie que le Pré (programme de réussite éducative était déjà en place durant leur mandat.</p>		
--	---	--	--

	<p>De plus, concernant le conseil municipal des jeunes il aurait souhaité y participer pour expliquer aux jeunes le rôle de l'opposition.</p> <p>Présentation des budgets annexes :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Assainissement -Eau -Cinéma <p>Pour conclure : Monsieur Dominique LAIN fait un rappel des points forts de ce ROB, si nous souhaitons conduire des projets, il y a une nécessité impérieuse pour nous d'aller chercher de nouveaux financements. Nous mobilisons donc l'ensemble des services dans la recherche de subventions pour nous permettre de servir au mieux les intérêts des lucois.</p> <p>Notre engagement fort repose sur l'ouverture des travaux de la déconstruction de St Honorat d'ici l'été 2022 et sur une réflexion sur une réouverture de la route au plus tard l'année prochaine.</p> <p>L'amélioration des voiries reste aussi l'une de nos préoccupations majeures.</p> <p>Enfin, je suis heureux que les promesses de signature des terrains permettant la construction du lycée se soit concrétisée et nous permettent d'envisager sereinement l'arrivée du lycée dans les prochaines années</p> <p>L'ensemble de la CCCV et nous permet de justifier de notre place de ville-centre sur le territoire.</p> <p>Fin de la séance à 21h15</p> <p>Prochain conseil jeudi 07 avril 2022 à 18h30</p>		
--	---	--	--